

La charte qualité de la compagnie NAJE

Notre projet

À la fin des années 1960, Augusto Boal et sa troupe inventaient au Brésil le Théâtre de l'Opprimé. Une dizaine d'années plus tard, Boal arrivait en France en apportant ce puissant outil de transformation sociale et politique. Il nous l'a transmis avec ardeur, tout en continuant ses recherches.

Depuis 1997, année de la création de NAJE (« Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir »), notre Compagnie travaille à prolonger son œuvre en explorant l'incroyable richesse de cet outil (à travers nos spectacles, nos ateliers avec des citoyen.ne.s et nos chantiers annuels) et en le transmettant à notre tour le plus fidèlement possible (à travers nos actions de formation professionnelle – stages et formations adaptées – et nos formations diverses).

Nos dix engagements

1. Mettre en œuvre et actualiser une information accessible à toutes et à tous sur l'ensemble de nos actions : spectacles, ateliers, chantiers annuels et formations.
2. Écouter attentivement la demande de chaque commanditaire potentiel et trouver avec lui la réponse adaptée à ses besoins, ses objectifs et son budget : présentation d'un spectacle de notre répertoire, création d'un nouveau spectacle, animation d'un atelier (débouchant éventuellement sur un spectacle) ou mise en place d'une action de formation.
3. Animer toutes nos interventions avec les méthodes du Théâtre de l'Opprimé Augusto Boal et les principes de la pédagogie active (allers et retours permanents entre théorie et pratique,).
4. Favoriser une implication forte des participant.e.s à nos actions en partant toujours des situations concrètes qu'ils et elles apportent au groupe.
5. Ajuster en permanence nos modes d'intervention en fonction des réactions des participant.e.s et du groupe (temps de parole et de questionnement collectifs, bilans réguliers, évaluations à chaud et à froid...).
6. Garantir que nos trois règles de fonctionnement (confidentialité, bienveillance et non-jugement) sont bien respectées par le groupe.
7. Donner à tou.te.s les participant.e.s à nos actions les ressources documentaires nécessaires pour approfondir le travail après l'intervention.
8. Maintenir et développer les compétences de nos comédien.ne.s et formateur.trice.s afin de garantir un haut niveau de qualité de leurs interventions.
9. Mettre en œuvre des échanges de pratiques, au sein de l'équipe et avec les autres compagnies membres du « Réseau Théâtre de l'Opprimé », afin d'enrichir régulièrement nos modes d'intervention.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N° SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Adresse postale : 6 rue camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY
Courriel : compagnienaje92@gmail.com
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69

Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>



10. Prendre en compte les observations formulées dans des questionnaires par les spectateur.trice.s, les participant.e.s aux ateliers et chantiers et les stagiaires des actions de formation pour améliorer nos modes d'intervention.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Adresse postale : 6 rue camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY

Courriel : compagnienaje92@gmail.com

site : www.compagnie-naje.fr

Téléphone : 01 46 74 51 69

Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>

